

DU PATRIMOINE AU TERRITOIRE: PARIS DANS SON AGGLOMÉRATION

Olivier Godet / France

Il est important de considérer comme nous le propose ce symposium que l'évolution des abords d'un édifice n'est pas sans effet sur sa présentation ou sa compréhension. Cependant, la notion de patrimoine est maintenant étendue à des ensembles, voire à la ville dans sa totalité. Nous pourrions donc nous attacher au cas de Paris par rapport à la place du patrimoine dans la gestion de sa croissance.

La ville est multiple et présente une diversité sociale et culturelle, qui a forgé son identité et doit être respectée. La population parisienne est passée de neuf cent mille habitants à plus de deux millions au cours des cent cinquante dernières années tandis l'agglomération en compte maintenant onze millions. Cette croissance a nécessité d'influer sur la ville par trois orientations:

- la développer sur elle-même et la densifier par des constructions de grande hauteur;
- engager des solutions de villes nouvelles, éloignées d'une cinquantaine de kilomètres de la capitale. Cette option permet de créer des ruptures dans la continuité urbaine et respecter le patrimoine naturel.
- l'étendre peu à peu aux territoires avoisinants : les territoires limitrophes abritant villages et châteaux sont ainsi consacrés aux équipements de service destinés à la métropole et à des opérations de logement pour le plus grand nombre.

L'emprise de l'agglomération parisienne est maintenant de mille kilomètres carrés .

Certes, ces problèmes sont généraux et posés aux grandes agglomérations . On peut ici s'interroger sur la place du patrimoine par rapport à ces changements d'échelle et à sa capacité à résister et à s'adapter à ces pressions, à conserver sa valeur de repère. Monument et patrimoine n'ont-ils pas même importance de référence ? Chaque époque n'engendre-t-elle pas son propre patrimoine, créant des tissus de grande richesse. Il est intéressant de voir comment ils ont été traités en France, en s'appuyant sur une législation de protection des monuments historiques qui s'est construite pendant cette période.

Des solutions au niveau de la capitale

Traversée d'Est en Ouest par la Seine, lien et vitrine de la ville, Paris est resté jusqu'en 1860, cantonné dans les limites de ses octrois. Une organisation volontariste a été menée dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, sous Napoléon III, par le préfet Haussmann, qui a doté la ville de ses principales gares et équipements, adaptant la voirie aux exigences contemporaines. Avec une architecture homogène de qualité, Paris dotée de monuments publics significatifs a pris à cette époque le caractère que l'on connaît aujourd'hui. Les nouveaux tracés ont alors profondément modifié la perception du patrimoine plus ancien.

Un siècle plus tard, l'euphorie économique des années 1970 a nécessité la recherche de nouvelles solutions : création de quartiers de bureaux, création d'une voie rapide sur berges, création d'un boulevard périphérique, implantation de villes nouvelles pour organiser le développement des territoires périphériques. Les modifications engendrées ont fait réagir la population. Cette évolution a été conduite tandis qu'étaient menées une réflexion et des actions en vue de la préservation du patrimoine historique du pays. C'est par exemple durant cette période qu'ont été entreprises les restaurations des quartiers historiques prestigieux et non plus seulement les seuls monuments. Evoquant le tracé de la voie sur berges, le ministre de la Culture André Malraux disait que sans Notre-Dame de Paris, on reconnaîtrait encore Paris mais que sans ses quais, la ville perdrait sa personnalité. D'importants efforts ont alors été réalisés pour l'intégration de cette voie rapide. D'ailleurs, aujourd'hui les berges de la Seine sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le fleuve constitue une sorte de fil conducteur offrant la diversité du patrimoine de la ville. Les responsables du tourisme en ont bien conscience puisque six millions de personnes empruntent cette voie navigable pendant les mois d'été bénéficiant de cette image de la ville.

Ceci montre à quel point les défigurer aurait véritablement constitué une grave perte.

Le cas du Val-de-Marne

Face à ce développement interne de la capitale, il est

Section I: Defining the setting of monuments and sites:
The significance of tangible and intangible cultural and natural qualities

Section I: Définir le milieu des monuments et des sites-
Dimensions matérielles et immatérielles, valeur culturelle et naturelle

intéressant d'examiner le statut de la périphérie. Les départements limitrophes, encore constitués de villages accueilleraient ce que l'on peut appeler les « services » de la ville : port sur la Seine, voies de transport, hôpitaux, premiers habitats de loisir, canaux et aqueducs assurant l'approvisionnement en eau....

Dans le quart Sud-Est de l'Ile-de-France, le Val-de-Marne est un département comptant un million d'habitants (il y a dans l'organisation administrative française cent départements pour soixante millions d'habitants). Il est ponctué d'un important patrimoine qui a été édifié en fonction de la qualité des lieux:

- en tout premier lieu, il faut citer le château de Vincennes, place forte du quatorzième siècle résidence royale bâtie aux portes de Paris pour constituer une alternative au Louvre. A travers sa destination royale puis militaire, ce château avec son donjon de cinquante mètres de haut a joué un rôle important pendant toute l'histoire de France. Il se trouve à l'articulation entre la ville et la forêt royale;
- pour l'approvisionnement en eau, l'aqueduc Médicis d'une longueur de dix kilomètres a été édifié au XVII^e siècle ; il traverse la vallée de la Bièvre sur une longueur de trois cent soixante dix neuf mètres dominant des quartiers récents;
- l'attrait de la proximité de la capitale a, de longue date, amené à la construction de châteaux : Sucy-en-Brie, Ormesson, le Piple, Grosbois, édifiés en bord de Seine ou sur les plateaux dominant la capitale ; certains de ces domaines ont malheureusement été conquis par l'urbanisation tandis que d'autres ont conservé leur écrin de forêt nécessaire à la ville;
- des préoccupations hygiénistes ont conduit à la construction de plusieurs hôpitaux, aujourd'hui monuments historiques.;
- le Kremlin-Bicêtre décidé en 1663 par le roi Louis XIII pour les indigents,
- l'hôpital Esquirol, modèle d'architecture néo-classique domine la Seine et accueille les aliénés depuis 1830,
- l'hôpital Charles Foix à Ivry consacré aux personnes âgées.
- plus loin, les bords de Seine accueilleraient les industries pondéreuses et même une usine de production électrique. Ces activités ayant été repoussées loin de la capitale, ces sites seront réorganisés et une reconversion est recherchée pour profiter de la valeur de ce patrimoine industriel.
- dès 1900, l'attrait du sport et de la villégiature amène à l'implantation d'architectures de bord de Marne dédiées à l'aviron et aux premiers loisirs à la

campagne des parisiens, en particulier les guinguettes.

Ce patrimoine a été rejoint par l'urbanisation et doit s'adapter à des contraintes économiques et à un contexte en mutation qui peut être géré grâce à des outils législatifs spécifiques.

Quels outils pour quels objectifs

La notion de patrimoine est née en France à la fin du XVIII^e siècle à l'issue de la Révolution Française, dans une période instable où les traces des anciens pouvoirs (églises et châteaux) étaient menacés. L'abbé Grégoire qui a beaucoup œuvré pour freiner les démolitions disait en 1794 : «les barbares et les esclaves détestent les sciences et détruisent les monuments des arts ; les hommes libres les aiment et les conservent».

Les premières lois de protection des édifices datent de 1830, tandis que la préoccupation de préserver les abords n'est apparue qu'un siècle plus tard. Ces préoccupations n'ont ensuite cessé de s'élargir, à la ville d'abord en 1962 (secteurs sauvegardés), puis au paysage en 1993 (loi paysage).

Cette évolution législative est construite sur des outils réglementaires et la constitution d'un réseau de professionnels, architectes et conservateurs.

Les monuments historiques jugés dignes d'intérêt peuvent être inscrits ou classés. Ils ne peuvent alors être modifiés que sous le contrôle d'un architecte habilité par l'Etat à l'issue d'un concours, c'est-à-dire respectivement architecte du patrimoine ou architecte-en-chef des monuments historiques.

Parallèlement, il a été défini autour de chaque monument un périmètre de 500 mètres de rayon et des zones urbaines (les secteurs sauvegardés) au sein duquel tout projet doit être soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France nommé dans le département.

Tous ces professionnels ont suivi la même formation dispensée par le CEDHEC: centre des hautes études de Chaillot.

D'autre part, on ne peut pas évoquer les seuls acteurs architectes; il est nécessaire de disposer d'un réseau d'entreprises et d'artisans qualifiés, car les habitudes et formations dispensées généralement le sont prioritairement pour la construction neuve alors que 50% de la construction

Section I: Defining the setting of monuments and sites:
The significance of tangible and intangible cultural and natural qualities
Section I: Définir le milieu des monuments et des sites-
Dimensions matérielles et immatérielles, valeur culturelle et naturelle

française est consacrée à la restauration. Le marché économique est donc bien présent si l'on considère qu'un patrimoine ne se limite pas à des éléments exceptionnels isolés mais est véritablement constitué d'ensembles que j'appellerais «patrimoine au quotidien». ce patrimoine quotidien constitue le tissu, le milieu propice à la qualité du cadre de vie par lequel chacun peut se sentir concerné.

Cette situation a permis de sauver et restaurer de nombreux édifices dans le respect de leur valeur historique, mais également de les transmettre et de les adapter à de nouvelles fonctions. L'évolution de la société contemporaine nécessite en effet de se poser la question de la valeur d'un patrimoine dont la fonction n'est plus celle d'origine: que devient le patrimoine industriel? quelles sont les conditions de respect de l'authenticité d'un château transformé en hôtel ou logements?

Des applications en Val-de-Marne

Plusieurs actions visant à donner un nouvel essor peuvent être évoqués. La proximité d'un monument historique nécessite de la part de l'aménageur ou de l'architecte un regard attentif à l'existant:

- à l'entrée de Paris, une réflexion réunit les divers partenaires (Etat et élus) pour transformer une voie rapide en boulevard urbain;
- au château du Piple, l'élargissement d'une voie doit passer en souterrain afin de ne pas dégrader la perspective sur le monument historique
- aux abords d'une église monument historique, les caractéristiques des bâtiments bordant la place doivent être maintenues et la restauration réalisée avec les matériaux traditionnels;
- en bords de Marne, un inventaire des bâtiments de villégiature des années 1900 permet de déterminer les conditions de leur restauration à partir d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

Conclusion

Il apparaît ainsi nettement que l'affaire du patrimoine doit se situer dans une vision large car elle est du domaine du paysage et nécessite une prise en compte générale par les décideurs et les acteurs concernés. Les conditions de sa survie dans le respect de son environnement ont nécessité en France d'agir à quatre niveaux:

- une reconnaissance sociale, réponse aux attentes de

la population

- l'attention du décideur et du payeur dont l'image dépend de la qualité de ses interventions
- l'existence de professionnels et experts qualifiés
- la capacité des entreprises à appréhender les caractéristiques du bâti et de les respecter

Tous doivent concentrer leur énergie au respect du patrimoine, qu'il soit architectural, urbain ou paysager. On pourrait ainsi reprendre en conclusion la phrase d'André Chastel qui disait en 1974 que «Le patrimoine se reconnaît au fait qu'il nécessite des sacrifices mais que sa perte constitue un sacrifice plus important encore».

Abstract

La première notion de patrimoine bâti apparue au XIX^e siècle visait les monuments isolés, indépendamment de leur contexte. L'objectif était de les protéger dans le respect de leurs qualités initiales ou de leur histoire. Ceci permettait de préserver l'authenticité de beaux objets au risque de laisser se dégrader leur écrin riche lui-même de grandes qualités.

Le contexte a évolué tant sur un plan culturel que physique. Villes et paysages, époques récentes ou techniques modernes accèdent au statut de patrimoine. Parallèlement, les transformations de l'environnement sont de plus en plus rapides ou brutales.

Le respect de cet environnement mouvant nécessite ainsi de préciser l'esprit des lieux, de former les acteurs de l'aménagement et de la restauration, de rechercher l'équilibre entre la règle et le consensus sans morceler les secteurs d'intervention

On pourra illustrer cet aspect par l'évolution d'un département de un million d'habitants en Ile de France, le Val-de-Marne. Ce département abrite un château royal, plusieurs hôpitaux monuments historiques, des résidences de villégiature, des forts militaires. Autour de ces monuments historiques, le territoire est passé au cours des trois derniers siècles de poumon de la capitale à un support d'infrastructures et de développement urbain nécessitant de définir une nouvelle qualité de vie.